



Séance du 27 novembre 2024 à 18h30

Délibération du Conseil Municipal n°2024-36

Nombre de conseillers : 14

Présents : 11

Absents : 3

dont représentés : 1

Suffrages exprimés :

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de la convocation :

20 novembre 2024

Date de transmission

en Préfecture :

2 décembre 2024

Date de publication :

2 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GERMAIN-LE-CHÂTELET étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Luc ANDERHUEBER.

Etaient présents : MM. Jean-Luc ANDERHUEBER – Arnault BEIX – Philippe EGLOFF – Alain MARCHAL – Frédéric MONASSON – Rachid TCHINA – Mmes Laurence CHARLE – Frédérique CHOUFFOT – Sylvie FITSCH – Valérie ORIAM – Nathalie PRIEUR

Procurations : M. Frédéric PETIT à Mme Nathalie PRIEUR

Absents excusés : Mmes Mélinda NOLE et M. Eddy VANDEKERKHOVE

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Arnault BEIX ayant obtenu la majorité des suffrages, il a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet : Amortissements de subventions d'équipement versées

Le Maire explique au conseil que les subventions d'équipement versées aux communes et autres groupements comme le RPI par le biais du compte 2041412, s'amortissent.

Ces amortissements se traduisent par une recette d'investissement au compte 28041412 (040) et une dépense de fonctionnement au compte 681 (042).

Les amortissements de subventions d'équipement sont obligatoires et nécessitent une délibération fixant la durée de l'amortissement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide :

1. **D'AMORTIR** les subventions d'équipement sur 5 ans,
2. **D'AUTORISER** le maire à signer tous documents en relation avec cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme

Le Maire,

Jean-Luc ANDERHUEBER

